

La Constitution dans **L'ENSEIGNEMENT DE « Droit et grands enjeux du monde contemporain »**

Frank BURBAGE, IGESR, pour le groupe
Philosophie

Anne GASNIER, IGESR, pour le groupe Economie et
Gestion

Christophe LAVIALLE, IGESR, pour le groupe
Sciences économiques et sociales

En quoi consiste l'enseignement optionnel « droit et grands enjeux du monde contemporain » ?

L'enseignement de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) propose une découverte des instruments et concepts du droit – normes, institutions, métiers –, de son rôle social ainsi que de la méthodologie du raisonnement et de la réflexion juridiques. En partant de la façon dont le droit contribue à structurer les grands enjeux politiques, économiques et sociaux contemporains, cet enseignement propose d'aborder certaines grandes questions du monde contemporain, à travers le prisme d'une perspective proprement juridique. Ainsi le droit est présenté comme la résultante d'une construction sociale, tout à la fois durable et porteuse d'évolutions ainsi que d'adaptations significatives.

Cet enseignement optionnel est accessible à l'ensemble des élèves de terminale de la voie générale.

Comment est abordée la Constitution au sein de cet enseignement ?

La Constitution est explicitement mentionnée comme objet d'étude dans la première partie du programme de DGEMC, consacrée à l'organisation du droit. Elle est présentée à la fois comme étant le texte posant les principes fondateurs de la République française et de l'organisation des pouvoirs publics, mais également dans son rôle de source – évolutive – de droit. À travers sa présentation, les enjeux de la différenciation des pouvoirs sont abordés ainsi que le processus d'élaboration d'une loi. Les dynamiques de décentralisation et d'élaboration de l'ordre juridique de l'Union européenne peuvent également être présentés et étudiés.

La seconde partie du programme, consacrée aux questions juridiques contemporaines, a pour objet d'identifier, à partir de quelques thèmes énoncés, comment le droit se construit. Il s'agit d'identifier les grands principes juridiques, ainsi que l'évolution de la réglementation, notamment à travers la jurisprudence dans ses retournements ou dans sa stabilisation. Dans ce cadre les décisions du Conseil constitutionnel ou de la Cour de cassation représentent des éléments précieux pour identifier la consécration de grands principes. Les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) constituent également des analyses éclairantes sur les questions d'application de dispositions législatives permettant de mieux appréhender le rôle et l'influence de la Constitution dans la construction du droit.

Ainsi la Constitution irrigue l'ensemble du programme de DGEMC, tant sous la forme d'objet d'étude spécifique que par son influence dans l'élaboration et l'interprétation des textes juridiques.